



Prévention des risques d'explosion :

Le nouveau cadre juridique sur la mise en œuvre des directives ATEX

Depuis l'été 2003, deux textes sont venus modifier le cadre juridique des normes ATEX, qui visent à prévenir les risques d'explosion. Il s'agit d'une part, de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et d'autre part, de l'arrêté du 29 mars 2004 sur la prévention des risques présentés par les silos de céréales, de grains, de produits alimentaires ou de tout autre produit organique dégageant des produits poussiéreux.